

Les SAAD et le virage domiciliaire : entre contraintes et opportunités

Objectifs pédagogiques

Appréhender la transformation de l'offre au lendemain de la loi de financement de la sécurité sociale de 2022

Comprendre les nouvelles bases de la tarification du domicile

Obtenir des clés pour dialoguer avec les pouvoirs publics

Programme

La transformation de l'offre avec la LFSS de 2022

- Définitions et échanges autour de la notion de « virage domiciliaire »

- Création des « centres de ressources »

- Unification de l'offre du domicile par la création des « services autonomie »

Une tarification en pleine mutation

- La nouvelle tarification de l'activité d'aide

- L'expérimentation d'un futur modèle tarifaire pour l'activité d'aide

- La nouvelle tarification de l'activité soins

Le dialogue avec les pouvoirs publics

- La tarification par le Conseil Départemental

- Réponse à un Appel à projets / Appel à candidatures / Appel à manifestations d'intérêt

- Le CPOM : exemples et échanges

- L'évaluation du service : comment bien s'y préparer ?

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse à tout professionnel du secteur sanitaire, social ou médico-social.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

1 jour(s) - 6 heures

10 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

PROGRAMME DE FORMATION

Angélique THERON, conseillère technique Autonomie, politiques du grand âge et du domicile à l'URIOPSS Occitanie

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Echanges avec et entre les participants.

Support remis aux participants

Animation en visio-conférence via Teams ou LMS (INTER).

Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo.

Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont.

Assistance technique et pédagogique

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

PROGRAMME DE FORMATION

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss Hdf :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).